4955

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

- 2 OCT. 2009

02B77

E.U.R.L. « ENTREPRISE BARDET Jérôme »
Au capital de 25 000 euros
Siège social : quartier les Mernes
26800 PORTES LES VALENCE

RCS ROMANS 440 741 262

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE LA GERANCE du 7 septembre 2009

Le soussigné,

Monsieur Jérôme BARDET, gérant de l'EURL BARDET Jérôme, au capital de 25 000 euros divisé en 2500 parts de 10 euros dont le siège social est à PORTES LES VALENCE (26) quartier les Mernes, immatriculée au RCS DE ROMANS sous le numéro 440 741 262,

Après avoir rappelé que selon l'article 4, le siège social peut être transféré « par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés », décide en conséquence :

- de transférer le siège social du quartier Les Mernes 26800 PORTES LES VALENCE à BEAUMONT LES VALENCE (26760) Zone Artisanale de la Plaine de Clairac, 140 rue M Bastie, à compter du 1ER SEPTEMBRE 2009 et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'associé unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : « Zone Artisanale de la Plaine de Clairac, 140 rue M Bastie, 26760 BEAUMONT LES VALENCE"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

JB